



N° 23

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

APR 20 1965

L'APPEL DES DIX-SEPT ETATS

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a rendu public aujourd'hui la réponse du gouvernement canadien à l'appel des 17 Etats relatif au Vietnam. Elle se lit comme suit;

"Le gouvernement canadien a examiné attentivement l'appel des 17 Etats, qui lui a été présenté officiellement le 1^{er} avril.

Le gouvernement canadien est heureux de l'esprit dans lequel cet appel a été lancé, et il félicite les Etats qui en sont les auteurs d'avoir pris une telle initiative, qui témoigne de l'angoisse éprouvée par tous les Etats responsables devant l'aggravation de la crise du Vietnam, ainsi que de leur désir d'une résolution pacifique du conflit.

Dans une déclaration qu'il a faite le 1^{er} avril à la Chambre des communes, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a dit qu'il y avait dans cet appel beaucoup de choses sur lesquelles le gouvernement canadien se trouvait d'accord. Le Canada, en particulier, partage avec les puissances de l'appel la conviction que c'est seulement par des négociations tendant à une solution pacifique que le conflit pourra prendre fin au Vietnam. Et nous appuyons la demande que font les dix-sept Etats de négociations qui

s'ouvriraient le plus tôt possible et sans que, ni d'une part ni de l'autre, il ne soit imposé de conditions préalables.

Le point de vue du gouvernement canadien sur la situation au Vietnam se fonde, naturellement, sur la participation du Canada à la Commission internationale de surveillance et de contrôle, qui lui permet de connaître de près les divers facteurs concourant à cette situation d'instabilité. Les conclusions auxquelles le Canada en est venu, à partir de cette participation directe, ont été communiquées tout récemment à la communauté internationale dans les rapports spéciaux des 2 juin 1962 et 13 février 1965 de la Commission ainsi que dans diverses déclarations faites au nom du gouvernement canadien par le premier ministre et par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Même si l'appel reconnaît qu'il peut y avoir différentes façons d'apprécier les éléments de la situation au Vietnam, il ne peut y avoir aucun doute quant à l'importance que le Canada attache à un effort renouvelé en vue de résoudre les problèmes manifestés par la situation vietnamienne, et cela par des négociations entamées avec la volonté sincère d'en arriver à un règlement durable, juste, et acceptable de part et d'autre.

Le gouvernement canadien a pris note de l'intention qu'a exprimée le président des Etats-Unis le 7 avril d'entreprendre des discussions sans condition en vue de la recherche d'une solution pacifique. Cette offre revêt une haute importance, et causera certainement autant de satisfaction aux Etats qui ont lancé l'appel qu'elle en a donné au gouvernement canadien. Cette offre, et les propositions concernant un vaste plan de développement économique pour la région du Sud-Est asiatique fournissent

des raisons d'espérer que des progrès seront accomplis vers la solution des divers problèmes dans un cadre pacifique et constructif.

Discussions ou négociations exigent cependant que les deux parties soient disposées à participer. Le gouvernement canadien espère sincèrement que tous les autres gouvernements intéressés répondront à l'appel de manière affirmative témoignant ainsi de leur désir de paix, et qu'ils n'hésiteront pas à accepter l'offre de discussions sans conditions qui a été faite par le Président des Etats-Unis. Le gouvernement canadien espère en outre que les pays qui ont lancé l'appel ne seront pas découragés par les premières réactions peu favorables qui peuvent se manifester de certains côtés et qu'ils poursuivront leurs efforts afin de convaincre les parties intéressées de la nécessité de donner un commencement aux entretiens sans conditions préalables. Un effort de ce genre recevra un appui total de la part du gouvernement canadien."